

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2022

Etaient présents : BUTON Didier, JOUANNEAU Nadine, CHALET Laurence, GAUVRIT Didier, TROCHARD Loïc, BRAUD Stéphane, PELLOQUIN Emilie, MARTIN Jean-Eddy, DESJARDINS Sandrine, PAPIN Didier, GRENON Frédéric, NADEAU Claudine, COUTANCEAU Jacques.

Absents excusés : BODARD Thierry, PAJOT Sylvie, SECHET Carole, RETUREAU Cynthia, DANIEL Yann, HERVE Emilie.

M. MARTIN Jean-Eddy a été élu secrétaire de séance.

M. BODARD Thierry a donné procuration à Mme JOUANNEAU Nadine.

Mme RETUREAU Cynthia a donné procuration à Mme PELLOQUIN Emilie.

Mme PAJOT Sylvie a donné procuration à M. BUTON Didier.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir « l'acquisition d'une licence IV par la commune ».

Le Conseil Municipal valide ce point. Il sera discuté après la présentation des enfants du CMJ.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

PRESENTATION D'UN PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne la parole à GUILLONNEAU Noa, CHEVRIER Eloane, GUIGNE Tom et HERVE Naé, représentants du Conseil Municipal des Jeunes de St Urbain.

Les enfants exposent au Conseil Municipal un projet de sortie du Conseil Municipal des Jeunes au Futuroscope le 08 juillet 2022. Ils aimeraient avoir une aide financière de la municipalité ainsi que le prêt du minibus.

Pour mener à bien ce projet le Conseil Municipal des Jeunes a participé à différentes manifestations, notamment en organisant un concours de pétanque, en vendant des gâteaux au marché de Noël et en réalisant une tombola. Les fonds ont été versés au CCAS de la commune.

Dans le cadre de leurs actions ils ont fait une opération « ramassage des déchets » sur la commune et ils sont allés à la rencontre des anciens en leur apportant le « colis de Noël ». Ces moments d'échanges ont été fortement appréciés et une nouvelle rencontre est organisée afin d'écouter les anecdotes des mémoires de la commune avec Mme BONNIN Louisa, Mme RENAUDIN Marie et Mme VERONNEAU Marie. D'autres personnes seront également contactées.

Monsieur le Maire félicite les jeunes conseillers et leurs camarades, dont ils sont les représentants, pour leur investissement pour la commune. Il propose au Conseil Municipal de prendre en charge la totalité des droits d'entrée au parc, le trajet en prêtant l'Urbibus ainsi que les repas sur place.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette proposition et réitère les félicitations à ce groupe de jeunes. Des projets sont déjà en discussion pour l'an prochain, notamment avec une participation à la fête de la musique qui aura lieu le 25 juin à la zone de loisirs.

BRAVO au Conseil Municipal de Jeunes pour leur implication.

DCM 2022-04-05-014

ACQUISITION D'UNE LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSON PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés relationnelles avec l'ancien gérant du café-commerce appartenant à la commune. Une proposition a été faite mais il a refusé de nous vendre son fonds de commerce et sa licence IV suite au non-renouvellement du bail commercial et à la prévision de destruction de l'ancien café-commerce.

Suite à la construction du nouveau café-commerce-restaurant par la commune les nouveaux gérants ont été désignés. Afin qu'ils puissent débiter leur activité Monsieur le Maire propose que la commune achète une Licence IV en son propre nom. Ceci permettra qu'une Licence IV existe toujours sur notre territoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis sur cette proposition d'acquisition d'une licence IV au nom de la commune et le montant maximum de la dépense autorisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** l'achat d'une Licence IV au nom de la commune. Celle-ci ne sera pas revendue mais mise à disposition des gérants du nouveau café-commerce-restaurant,
- **valide** une acquisition pour un montant maximum de 11 000 € HT,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 06 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2020-06-02-029 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2022-16	23-févr	CTS ARNAUD La Barre de Monts - Sallertaine - Challans - Cherreau (77) - NANTES	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain non bâti 47 Rue du Chêne Vert	AC 360	Up	586	Décision du Maire 2022-02-28-017 du 28 février 2022
2022-17	07-mars	TESSIER Guy et Louissette 20 Chemin de la Cailloche 85230 SAINT-URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain non bâti 18bis Chemin de la Cailloche	AE 293	Up	1 349	Décision du Maire 2022-03-07-018 du 7 mars 2022
2022-18	16-mars	MARTINEAU Mickael et Stéphanie 71 Chemin du Grand Taizan 85230 ST GERVAIS	Me GROSSIN David 106 Route de la Roche sur Yon 85300 CHALLANS	Terrain bâti impasse du Vieil Echallier	B 1493	Up 1 Auh	1 478	Décision du Maire 2022-03-25-019 du 25 mars 2022
2022-19	16-mars	MARTINEAU Mickael et Stéphanie Impasse du Vieil Echallier 85230 ST URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR S/ MER	Terrain non bâti 1bis Allée du Clos des Bois	B 1494	1auh	794	Décision du Maire 2022-03-25-020 du 25 mars 2022
2022-20	22-mars	HAMARD Nelson et BABU Marion 79 Rue du Centre 85630 BARBATRE	Me GROSSIN David 106 Route de la Roche sur Yon 85300 CHALLANS	Terrain bâti 97bis Route de Taizan	AE 207 AE 301 AE 299	Up	24 255 361	Décision du Maire 2022-03-28-021 du 28 mars 2022

DCM 2022-04-05-015

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMMUNE

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Loïc TROCHARD, conseiller municipal, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de **480 178.53 €**, un excédent d'investissement de **459 638.53 €** et un état des restes à réaliser néant pour l'année 2021.

Le résultat de clôture 2021 est donc excédentaire pour la section de fonctionnement de **708 291.26 €** compte tenu de l'excédent antérieur reporté de **228 112.73 €** et excédentaire pour la section d'investissement de **4017748.51 €** compte tenu du déficit antérieur reporté de **57 890.02 €**.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 ce jour, le Conseil Municipal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de **708 291.26 €**,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement au Budget Primitif 2022 comme suit :

Section d'Investissement :

R 1068 Excédent de fonctionnement **508 291.26 €**

Section de Fonctionnement

002 Excédent antérieur reporté **200 000.00 €**

Affichage en Mairie le 06 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-04-05-016

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Loïc TROCHARD, conseiller municipal, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du budget assainissement qui présente une section d'exploitation excédentaire de **165 882.61 €**, une section d'investissement excédentaire de **245 987.05 €** et un état des restes à réaliser néant pour l'exercice 2021.

Le résultat de clôture 2021 est excédentaire pour la section d'exploitation de **165 882.61 €** et excédentaire pour la section d'investissement de **172 504.09 €** compte tenu du déficit antérieur reporté de **73 482.96 €**.

Après avoir entendu de Compte Administratif de l'exercice 2021 ce jour, le Conseil Municipal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, Constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de **165 882.61 €**,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation au Budget Primitif 2022 comme suit :

Section d'Investissement

R 1068 **165 882.61 €**

Affichage en Mairie le 06 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-04-05-017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – LOTISSEMENT LES SAULES

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Loïc TROCHARD, conseiller municipal, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du budget lotissement Les Saules qui présente une section de fonctionnement déficitaire de **107 749.19 €** et une section d'investissement déficitaire de **9 0001.61 €** pour l'exercice 2021.

Le résultat de clôture 2021 est **excédentaire** pour la section **de fonctionnement de 45 705.23€** compte tenu de **l'excédent antérieur de 153 454.42 €** et **déficitaire** pour la section d'**investissement de 57 485.61 €** compte tenu du **déficit antérieur reporté de 48 484.00 €**.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 ce jour, le Conseil Municipal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de **45 705.23 €**,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement au Budget Primitif 2022 comme suit :

Section d'Investissement

D 001 Solde exécution reportée **57 485.61 €**

Section de Fonctionnement

R 002 Excédent antérieur reporté **45 705.23 €**

Affichage en Mairie le 06 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-04-05-018

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DRESSES PAR LES COMPTABLES M. JONCOUR PATRICK ET M. CENAC MICHEL

Commune – Assainissement – Lotissement Les Saules

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affichage en Mairie le 06 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-04-05-019

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Budget Primitif 2022 du budget communal tel que la commission finances l'a élaboré.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (16 voix pour) le Budget Primitif proposé par Monsieur le Maire qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 1 663 125,00 €

Recettes 1 663 125,00 €

Section d'Investissement

Dépenses 2 733 248,38 €

Recettes 2 733 248,38 €

Affichage en Mairie le 06 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-04-05-020

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Budget Primitif 2022 de l'assainissement tel que la commission finances l'a élaboré.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (16 voix pour) le Budget Primitif proposé par Monsieur le Maire qui se présente comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses 362 745,00 €
Recettes 362 745,00 €

Section d'Investissement

Dépenses 691 945,00 €
Recettes 691 945,00 €

Affichage en Mairie le 06 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-04-05-021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – LOTISSEMENT LES SAULES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Budget Primitif 2022 du lotissement Les Saules tel que la commission finances l'a élaboré.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (16 voix pour) le Budget Primitif proposé par Monsieur le Maire qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 180 735,66 €
Recettes 180 735,66 €

Section d'Investissement

Dépenses 116 129,78 €
Recettes 116 129,78 €

Affichage en Mairie le 06 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-04-05-022

VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales avec les nouvelles bases d'imposition pour l'année 2022 nous a été transmis. La date limite de transmission de la délibération relative au vote est fixée au 15 avril.

Monsieur le Maire précise que la commission « finances » a établi le BP 2022 sans augmentation des taux et que le budget a été voté ainsi.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021 au niveau local a été compensée par l'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties départementale.

Monsieur le Maire propose de procéder à un vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 16 voix « pour »:

➤ **décide maintenir** les taux communaux 2021 soit :

- ✓ Taxe Foncier Bâti 41.63 %
- ✓ Taxe Foncier non Bâti 49.08 %

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Affichage en Mairie le 11 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-04-05-023

SUBVENTIONS 2022

Mme PELLOQUIN Emilie, Mme RETUREAU Cynthia (procuration) et Mme DESJARDINS Sandrine se sont retirées des délibérés pour les subventions APEL, ADEP et coopérative scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances s'est réunie afin d'étudier les demandes de subventions des associations. Voici les subventions qu'il est proposé de verser :

✓ Associations communales

- 100 € pour la chasse
- 100 € pour Pique et Bricole
- 100 € pour Faîtes vos jeux 85
- 100 € pour La Grue Blanche
- 350 € à l'ADEP école publique (pour les jeux)
- 1 800 € à la coopérative scolaire de l'école publique (450 € x 4 classes pour le transport)
- 2 150 € à l'APEL école privée (450 € x 4 classes pour le transport, 350 € pour les jeux)

✓ Associations sportives et culturelles

- 25 € par enfant de moins de 16 ans domicilié à St Urbain.
 - ⊗ 50 € pour l'outil en main (2 enfants)
 - ⊗ 325 € pour l'école de cirque de St Gervais Fabigan (13 enfants)
 - ⊗ 275 € pour le Foot Sallertaine (11 enfants)
 - ⊗ 625 € pour le Foot de St Gervais (25 enfants)
 - ⊗ 650 € pour le Basket Sallertaine (26 enfants)

✓ Ecoles de formation (MFR ...)

- 25 € par jeune de St Urbain scolarisé jusqu'aux 26 ans dans l'année civile
 - ⊗ 50 € MFR St Michel Mont Mercure (2 élèves)
 - ⊗ 75 € IFACOM (3 élèves)
 - ⊗ 25 € MFR Mouilleron St Germain (1 élève)
 - ⊗ 25 € MFR Challans (1 élève)
 - ⊗ 25 € BTP CFA Loire Atlantique (1 élève)
 - ⊗ 200 € BTP CFA Vendée (8 élèves)

✓ Ecoles ITEP L'Alouette école spécialisée accueillant 1 enfant en primaire

- 600€ comme les écoles primaires accueillant des enfants domiciliés à St Urbain

✓ Associations diverses

- 100 € : Alcool Assistance section Beauvoir
- 100 € : Secours catholique
- 100 € : Secours populaire
- 100 € : SOS Femmes Vendée

✓ Associations d'intérêt communautaire

- 2 891.00 € : ADMR Beauvoir sur Mer

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions de subventions 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à verser les subventions précitées.

Affichage en Mairie le 11 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-04-05-024

ASSOLI : SUBVENTION 2022

L'ASSOLI a fait parvenir son tableau de répartition des participations pour les frais de fonctionnement de la structure. La compétence n'ayant pas été reprise par la communauté de communes Challans-Gois-Communauté il a été décidé que les 4 communes de Beauvoir – Bouin – St Gervais et St Urbain continueraient à financer cette structure.

Le montant des subventions accordées pour les journées-enfants est de 4 € et pour les journées-camp de 6 €.

Un rendez-vous a eu lieu avec la Directrice de l'ASSOLI afin de comprendre le tableau de la subvention demandée. Actuellement ce sont 73 enfants ou jeunes qui sont inscrits à la structure, ce qui représente 47 familles. Deux personnes « adultes » participent aux sessions « informatique ».

Les coûts de fonctionnement prévisionnels 2022 sont les suivants :

	Beauvoir	Bouin	St Gervais	St Urbain	Total
Mars 2022	14 296.87 €	5 222.00 €	13 718.45 €	6 232.23 €	39 469.55 €
Juin 2022	14 296.87 €	5 222.00 €	13 718.45 €	6 232.23 €	39 469.55 €
Oct 2022	14 296.87 €	5 222.00 €	13 718.45 €	6 232.23 €	39 469.55 €
Total	42 890.60 €	15 666.01 €	41 155.35 €	18 696.69 €	118 408.65 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant de la subvention 2022 accordé à l'ASSOLI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **conserve** le montant de 4 € pour les journées-enfants et de 6 € pour les journées-camp,
- **valide** le tableau de versement pour l'année 2022,
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 11 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-04-05-025

ASSOLI : PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ESPACE DE VIE SOCIALE 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ASSOLI a mis en place un « espace de vie sociale » sur les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais et St Urbain. La CAF accompagne ce projet qui touche tous les publics.

L'Espace de Vie Sociale développe des actions collectives sur la parentalité, les sorties familles, l'initiation à l'informatique et l'organisation d'événement de convivialité. Son but est de créer un lien social.

Chaque commune a versé la somme de 3 000 € pour la création de cet espace. Il est proposé de reconduire la subvention à l'ASSOLI pour que cette activité perdure.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** le versement de 3 000 € à l'ASSOLI pour l'espace de vie sociale,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 11 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-04-05-026

AMENAGEMENT DE LA ZONE 1AUL ROUTE DE SALLERTAIN

DECLARATION SANS SUITE DU MARCHE DE TRAVAUX POUR MOTIF D'INTERET GENERAL EN RAISON D'UNE INSUFFISANCE DE CONCURRENCE

Monsieur le Maire rappelle que s'agissant du marché de travaux relatif à l'aménagement de la zone 1AUL située route de Sallertaine :

- un 1^{er} avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20 décembre 2021 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 15 décembre 2021. La date limite de remise des offres était fixée au 17 janvier 2022 à 12h00. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur ce profil acheteur.

- Par délibération en date du 1^{er} février 2022, la procédure de consultation relative au marché de travaux pour l'aménagement de la zone 1AUL située route de Sallertaine a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une nécessité de redéfinition des besoins et une nouvelle consultation en procédure adaptée a été relancée pour attribuer le marché. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23/02/2022 dans le journal officiel ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>, avec une date limite de remise des offres fixée au 18/03/2022 à 12h00.

Deux offres ont été remises dont l'une irrégulière (offre non régularisable, absence de mémoire technique), il convient donc de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une insuffisance de concurrence et de lancer une nouvelle consultation selon une procédure adaptée pour attribuer le marché.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de déclarer la procédure de consultation relative au marché de travaux pour l'aménagement de la zone 1AUL située route de Sallertaine sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une insuffisance de concurrence et de relancer une nouvelle consultation selon une procédure adaptée pour attribuer le marché,
- **précise** que les dépenses correspondantes sont engagées sur le budget 2022, opération 87,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 12 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-04-05-027

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de St Urbain signe depuis 2018 une convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Conseil Départemental de la Vendée. Ces services apportent une aide précieuse dans le contrôle de la station d'assainissement actuelle.

Ainsi ils interviennent environ une fois par trimestre pour faire des prélèvements dans la station. Ces tests viennent en complément de ceux réalisés par les services techniques toutes les semaines. Ils effectuent également le bilan réglementaire de la station au vu des tests qui leur sont transmis tous les trimestres.

Le montant maximum de la convention s'élève à 716.40 € par an.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **accepte** la proposition de convention d'assistance pour une durée de trois ans, soit pour les années 2022 – 2023 – 2024
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Affichage en Mairie le 12 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-04-05-028

CHALLANS GOIS COMMUNAUTE

CONVENTION ENTRETIEN DE LA ZAE LE PLESSY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 2021-05-04-041 une convention relative à la gestion d'équipements pour l'entretien de la Zone d'Activités Economiques « Le Plessy » a été approuvée.

La Communauté de Communes « Challans Gois Communauté » a fait parvenir le contrat de prestations de services 2022 pour signature. Les coûts d'entretien restent fixés à 2.74 € du ml/an pour l'entretien courant de la voirie, et à 0.30 €/m²/an pour l'entretien des espaces verts.

Le récapitulatif des coûts d'entretien pour notre commune est le suivant :

Commune	Parcs d'Activités	Espaces Verts (m ²)	Prix annuel EV (€ HT)	Voirie (ml)	Prix annuel voirie (€ HT)	Prix annuel par Parc (€ HT)	Prix annuel par commune (€ HT)
St Urbain	Plessy	1 890	567 €	230	630 €	1 197 €	1 197 €

Les autres interventions techniques ou de conseil feront l'objet d'une autre facturation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de service pour 2022
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire, notamment les titres de recettes

à effectuer.

Affichage en Mairie le 12 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-04-05-029

SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX UKRAINIENS

La guerre déclarée par la Russie à l'Ukraine a contraint de nombreuses personnes à l'exil. La commune s'est mobilisée aux côtés de Challans Gois Communauté et des autres communes.

C'est dans ce cadre qu'une famille Ukrainienne de 6 personnes réside actuellement sur la commune. Ils ont fui la guerre dès les premiers jours afin de mettre leurs enfants à l'abri. Leur voyage a duré plus de deux semaines avant de rejoindre le gîte proposé par un habitant de la commune.

L'association « Vendée Ukraine » finance le transport, sur place, de matériel médical et de première nécessité. Il est proposé de voter une aide exceptionnelle afin de soutenir les opérations conduites actuellement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le versement d'une aide de 500 € à l'association « Vendée Ukraine »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Affichage en Mairie le 12 avril 2022

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

INTERCOMMUNALITE

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les affaires en cours à la communauté de communes Challans-Gois-Communauté (compte-rendu réunion du 10 mars 2022).

1°) Finances :

- Approbation des Comptes Administratifs 2021, Comptes de Gestion 2021 et affectation des résultats
- Vote des taux des taxes locales 2022
- Admission en non-valeur 2022
- Vote des budgets 2022
- Approbation des montants définitifs des attributions de compensation 2022
- Fixation des tarifs de l'Office de Tourisme

2°) Administration générale

- Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs
- Orientation de mutualisation du mandat
- Développement du futur siège intercommunal : acquisition de parcelles
- Création du Conseil de Développement
- Soutien exceptionnel aux Ukrainiens

3°) Aménagement de l'espace

- Aides à la pierre Habitat Public : subvention en faveur du développement du parc de logements sociaux
- Aménagement de l'espace : droit de préemption urbain

4°) Activités économiques

- Rapport synthétique 2021 relatif aux aides et régimes d'aides versés aux entreprises
- Parc d'activités des Judices sud à Challans – vente de trois parcelles
- Parc d'activités des Terres Noires à La Garnache – vente d'une parcelle
- Parc d'activités du Pôle Activ'Océan à Challans – vente d'une parcelle

5°) Environnement

- Organisation locale de la Gestion des Milieux Aquatiques
 - Prévention des inondations – mise à disposition des ouvrages du système d'endiguement de Challans
- Gois – critères d'acquisition des digues
- PCAET – accompagnement à l'animation d'un cadastre solaire
 - PCAET – conventionnement avec la cdc Océan Marais de Monts pour recruter un chargé de mission
 - Gestion des déchets – acquisition d'un camion à hydrogène – demande de subvention

QUESTIONS DIVERSES

Elections présidentielles

Il est rappelé que les élections présidentielles ont lieu ce dimanche 10 avril 2022 et le 24 avril 2022.

Le scrutin a lieu de 8h00 à 19h00, suivi du dépouillement. Il est fait un rappel des permanences.

Demande de vente de gâteaux par la famille ukrainienne résident sur la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une famille ukrainienne résident actuellement sur la commune. Elle a émis le souhait de faire une vente de gâteaux au profit d'une association de Kiev s'occupant d'enfants. Elle a fait une même opération au Leclerc de Challans samedi dernier.

Le Conseil Municipal propose que la vente ait lieu dimanche 24 avril non loin du bureau de vote pour que les urbinois puissent avoir accès à cette vente facilement.

Fête de la musique

La fête de la musique aura lieu à St Urbain le samedi 25 juin avec notamment le groupe « Chansons d'occasion ». Les associations des écoles ne souhaitent pas prendre en charge le stand « repas ». Le comité des fêtes s'occupera du bar.

Des conseillers municipaux s'occuperont de la préparation et de la vente des sandwichs et frites. Les bénéficiaires seront versés au CCAS.

Remise diplôme médaille d'honneur communale pour 20 ans au service des collectivités locales

Quatre agents de la commune vont recevoir le diplôme de la médaille d'honneur au titre de récompense pour 20 années au service des collectivités locales.

Une cérémonie est prévue en mairie le vendredi 6 mai à 19h00 à laquelle sont conviés les agents de la collectivité ainsi que les conseillers municipaux.

SIGNATURES

BUTON Didier Maire	BODARD Thierry 1 ^{er} Adjoint Absent excusé Procuration à Mme JOUANNEAU	JOUANNEAU Nadine 2 ^{ème} Adjoint	CHALET Laurence
GAUVRIT Didier	PAJOT Sylvie Absente excusée Procuration à M. BUTON	TROCHARD Loïc	SECHET Carole Absente excusée
BRAUD Stéphane	PELLOQUIN Emilie	MARTIN Jean-Eddy	RETUREAU Cynthia Absente excusée Procuration à Mme PELLOQUIN
DANIEL Yann Absent excusé	DESJARDINS Sandrine	PAPIN Didier	HERVE Emilie Absente excusée
GRENON Frédéric	NADEAU Claudine	COUTANCEAU Jacques	